

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 336

présenté par

M. Lurel

à l'amendement n° 51 de M. Azerot

-----

**APRÈS L'ARTICLE 39**

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« le département »

les mots :

« la collectivité territoriale d'outre-mer ».

II. – En conséquence, à la fin de la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même substitution.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous amendement de précision car la mesure s'applique aussi bien dans les DOM que dans les COM.